

Document d'information et d'engagements du bénéficiaire
**Aide départementale à l'acquisition et à l'installation d'un
récupérateur d'eau de pluie**

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

En qualité de bénéficiaire je m'engage à :

- Ne solliciter qu'**une seule** subvention auprès du Département pour la résidence dont je suis propriétaire occupant dans les Bouches-du-Rhône ;
- Y installer le récupérateur objet de la demande et l'y maintenir tant que son état autorise son utilisation ;
- Installer du matériel et un système de raccordement conformes aux normes CE et à la réglementation en vigueur ;
- **Uniquement en cas d'installation de cuve enterrée**, faire appel à un professionnel ;
- Respecter les conditions de récupération et d'usages fixées par le code de la santé publique et les préconisations du Département (cf. fiche projet du dispositif) ;
- Effectuer une déclaration en mairie **sur papier libre** si l'eau de pluie récupérée est utilisée pour un usage domestique et rejetée dans le réseau d'assainissement collectif en application de l'article L2224-9 du Code général des collectivités territoriales ;
- Utiliser l'eau récupérée uniquement dans le cadre de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, les seuls autorisés étant :
 - Extérieurs (arrosage par exemple) ;
 - L'alimentation des chasses d'eau de WC et le lavage des sols ;
 - Le lavage du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté.

Les interdictions incluent notamment la boisson, la préparation des aliments, le lavage de la vaisselle et l'hygiène corporelle.

MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE

Une vérification sur site par les services du Département de la présence de l'installation objet de l'aide pourra être effectuée à tout moment **dans l'année** suivant le vote de la subvention. Le bénéficiaire s'engage à laisser l'accès à sa propriété aux agents départementaux en charge de ce contrôle. A défaut, le Département sera fondé à obtenir le remboursement de l'intégralité de la somme versée, après décision en ce sens de la commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et modalités d'attribution de l'aide départementale mentionnées dans le présent document ainsi que dans la fiche détaillant le dispositif d'aide départementale à l'acquisition et à l'installation de récupérateur d'eau de pluie, et m'engage à réduire ma consommation domestique en eau potable.

« LU ET APPROUVE » :

NOM ET PRENOM DU BENEFICIAIRE :

A :

LE :

SIGNATURE :